

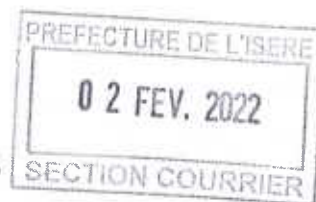


ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 janvier 2022

DELIBERATION N° 2022/008



L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Jacques HAIRABEDIAN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Aldo CARBONARI à Christian BERTHIER, Stéphane COUDERT à Nelly JANIN QUERCIA, Sandrine CURTET à Gérard FEY, Sophie CUTAJAR à Nathalie GOIX

NON VOTANT :

Patrick COMMERE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers Présents :	15
Nombre de conseillers votants :	18
Nombre de conseillers non votants :	1

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2021

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20/12/2021. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022/008 : REMBOURSEMENT AVANCE ELU

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteuse,

EXPLIQUE que M. Patrick COMMERE, Conseiller municipal délégué aux associations, a dû effectuer l'avance, au nom de la commune, pour des repas pour les pompiers du SDIS qui intervenaient lors d'un incendie important à Noyarey le soir du 22 décembre 2021 ; la dépense d'un montant de 75.00 € correspond à l'achat de 8 pizzas.

EXPLIQUE que pour permettre à la collectivité d'effectuer le dit remboursement, une délibération doit être prise.

PROPOSE d'effectuer le remboursement de 75.00 euros à l'él

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour effectuer le remboursement à l'él M. Patrick COMMERE.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 02/02/2022
Reçu en préfecture le : 02/02/2022
Exécutoire le : 02/02/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 01 février 2022

Le Maire
Nelly JANIN QUERCIA

